



Tarifs et conditions d'utilisation en tant que lecteur ou lectrice extérieur·e



Cette inscription vous permettra d'emprunter des documents dans l'ensemble des bibliothèques du réseau des bibliothèques universitaires de Bordeaux.

Elle ne vous permet pas d'accéder aux ressources numériques en dehors de l'université.

Tarifs (inscription valable 1 an, liste à titre indicative et non-exhaustive)

Étudiant·e·s et lycéen·ne·s	Lycéen·ne·s, BTS, classes préparatoires	0 €
	Établissement sous tutelle du MESRI* (Université, CNED, ENSAM, etc.)	
	Établissement en partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne (ENSAP, CESENS, etc.)	
	Autre type d'établissement d'enseignement public (École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux, etc.)	34 €
	Établissements privés (KEDGE, etc.)	
Enseignant·e·s, chercheur·se·s et BIATSS	Établissement sous tutelle du MESRI* (Université, CNED, ENSAM, etc.)	0 €
	Chercheur·se·s invité·e·s	
	Établissement en partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne (ENSAP, CESENS, etc.) ou EPST** de la Nouvelle-Aquitaine (CNRS, etc.)	
	Enseignant·e·s d'autres établissements d'enseignement public ou privé	34 €
Autres situations	Demandeur·se·s d'emploi et bénéficiaires du RSA	0 €
	Retraité·e·s	
	Personnes en situation de handicap	
	Service civique	
	Personnels non-universitaires travaillant sur le site de l'Université Bordeaux Montaigne	
	Alumni de l'École doctorale	
	Candidats libres préparant les concours du CAPES et/ou de l'Agrégation	
	Professionnels (employé·e·s du public ou du privé, entrepreneur·se·s, etc.)	68 €

* MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

** EPST : Établissement public à caractère Scientifique et Technique

Conditions d'utilisation du service

- Votre carte de bibliothèque est strictement personnelle. Vous êtes responsable de l'usage que vous en faites et des documents empruntés avec.
- Toute carte perdue doit être signalée afin d'y faire opposition.
- Tout changement de coordonnées doit nous être communiqué.
- Tout document en retard entraîne l'impossibilité d'emprunter des documents supplémentaires jusqu'au retour des documents en retard.
- Tout document abîmé ou perdu devra être soit remplacé, soit remboursé.

Conditions de prêt

Nombre de documents empruntables

- 15 maximum simultanément
- 3 documents CAPES/Agrégation maximum

Durée du prêt

- 4 semaines
- 15 jours pour les DVD, les revues et journaux et les documents CAPES/Agrégation
- prolongation possible de 7 jours (sauf pour certains documents) : <https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/documentation/informations-pratiques/prolonger-un-emprunt.html>

Catalogue Babord

- Notre catalogue est consultable sur Internet : ubxm.fr/bplus
- Compte lecteur Babord+ : cliquez sur l'onglet "S'identifier" en haut à droite de la page, choisissez « Autre public », saisissez :
 - Code-barres de votre carte
 - Mot de passe : code-barres de votre carte (modification possible : cliquez sur le bouton « Modifier votre mot de passe » et renseignez l'adresse mail > vous recevrez alors un mail pour choisir un nouveau mot de passe)

Informations pratiques

Contact

pretbibliothèque@u-bordeaux-montaigne.fr

Téléphone : 05 57 12 47 50

Adresse

Université Bordeaux Montaigne
Service Commun de la Documentation
19 Esplanade des Antilles
33607 Pessac

Site web

ubxm.fr/bu